

**De :** [Accès à l'information - Laurentides](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande 200796164  
**Date :** 8 juin 2022 10:51:00  
**Pièces jointes :** [7610-06-01-05882-01\\_biffé.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)  
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)  
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)

---

Madame, Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, datée du 28 avril dernier, concernant la propriété située au 943-945, Montée de Liesse, lot 2 240 351 à Saint-Laurent.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Veuillez noter que le ministère ne détient aucun document au nom de la compagnie Investissement Roseg Inc.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr15accés@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr15accés@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de l'analyse et**  
**de l'expertise des Laurentides**  
260, rue Sicard, bureau 200  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)



**RAPPORT D'INSPECTION**

Direction régionale  
de Montréal

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0588201

DATE DE RÉDACTION : 17 juillet 2003

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 17 juillet 2003

INSPECTEUR :

Mathieu Trudelle

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Service de Remorquage Direct inc.  
943, Montée de Liesse  
Ville Saint-Laurent (Québec)  
H4T 1R2

PLAIGNANT(E) : N/A (✓)

Rencontré

oui ( )

non ( )

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



art. 53-54

Employé de l'entreprise

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X)

Nombre : (6)

CROQUIS ( )

PLAN(S) ( )

CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : (X)

1. Factures d'élimination d'huile usée par l'entreprise « art. 23-24

2.

BUT(S) :

-Vérifier la gestion des MDR et la présence de contaminants (huile usée, antigel etc.)  
sur le terrain de l'entreprise.

T-06-2003-07-10-240

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0588201

DATE DE RÉDACTION : 2003-07-17

### **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

L'inspection est réalisé le 17 juillet 2003 en compagnie de 53-54 employé de l'entreprise. Il me mentionne que les matières dangereuses qui se trouvent dans la cour ( photo #4) proviennent du déménagement de l'entreprise 23-24 de Ville Saint-Laurent à Anjou et seraient entreposées à cet endroit depuis 1 semaine. Les administrateurs de 23-24 ont conclu une entente avec « *Service de Remorquage Direct* » pour que ces derniers procèdent à l'élimination des matières dangereuses résiduelles afin de libérer les locaux. Au moment de l'inspection on compte 16 barils de 205 litres, 1 « tote tank » ainsi que 15 contenants de 5 gallons. 14 des 16 barils ainsi que le « tote tank » contenaient de l'huile qui a été vidangée par 23-24 le 15 juillet dernier (voir facture en annexe). Les 2 autres barils contiennent des savons et les 15 contenants de 5 gallons contiennent des produits divers (sodium hydroxyde, lubrifiants,..). Le tout sera récupéré par 23-24 d'ici quelques jours. Près de cette zone d'entreposage, on trouve un réservoir vidé de son contenu (photo 3). Selon Monsieur 53-54 il s'agirait de l'ancien réservoir intérieur de « *Service de Remorquage Direct* » qui sera récupéré sous peu par 23-24. On retrouve également au sol, près des barils et contenants de matières dangereuses résiduelles, de l'absorbant en granules (photo 5) qui est récupéré en baril (photo 6). Le baril sera également récupéré par 23-24 selon Monsieur 53-54. On me fera parvenir par télécopieur copie des factures d'élimination de ces matières dangereuses résiduelles qui seront récupérés sous peu.

À l'intérieur du garage, les matières dangereuses résiduelles générées par « *Service de Remorquage Direct* » sont entreposées dans 1 baril (*prestone*) et 1 « tote tank » (huile usée) (photo 2). On me mentionne que le « *prestone* » est réutilisé dans les camions de l'entreprise. Quant à l'huile usée, elle est récupérée par « 23-24 » (plusieurs factures récentes en annexe). Il n'y a pas de drain dans cette zone d'entreposage. Les batteries usées provenant des véhicules sont récupérées par l'entreprise qui effectue la vente des batteries neuves. Monsieur 53-54 me fera parvenir par télécopieur une copie de la dernière facture.

J'effectue une inspection complète de la cour (photo 1) afin de trouver des indices d'une contamination importante tel que mentionné dans la plainte. Il y a, à quelques endroits, de petites tâches d'huile mais je ne trouve, à aucun endroit, des indices olfactifs ou visuels qui laissent présager une contamination importante.

### **3. CONCLUSION**

- ⇒ L'entreprise effectue une gestion adéquate des matières dangereuses résiduelles. Quant aux produits provenant de l'entreprise 23-24 ils seront tous récupérés sous peu.
- ⇒ Il n'y a pas, dans la cour, d'indices visuels ou olfactifs qui permettent de conclure qu'il y a contamination importante du site.

### **4. RECOMMANDATION(S)**

- Attendre réception des dernières factures d'élimination, rappeler le plaignant et fermer le dossier.

### **5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Mathieu Trudelle

2003/07/17

- VÉRIFIÉ PAR : André Ménard

2003/07/17

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

---

---

Lieu : Service de Remorquage Direct inc.

N/D : 7610-06-01-0588201

Date : 17 juillet 2003

Photographié par : Mathieu Trudelle

**Photo # 1:**

Référence Photo : P0001223.JPG

Note : Cour arrière de l'entreprise visée par la plainte



**Photo # 2:**

Référence Photo : P0001224.JPG

Note : Entreposage intérieur des matières dangereuses résiduelles

Huile usée : dans le « tote tank »

Produit réfrigérant de type « Prestone »  
À l'intérieur du baril

**Photo # 3 :**

Référence Photo : P0001225.JPG

Note : Ancien réservoir d'huile usée. Ce réservoir a été vidé par et sera récupéré par la même entreprise.



Signature :

Date :

17 juillet 2003

Page 1 de 2

Lieu : Service de Remorquage Direct inc.

N/D : 7610-06-01-0588201

Date : 17 juillet 2003

Photographié par : Mathieu Trudelle

**Photo # 4:**

Référence Photo : P0001223.JPG

Note : Ces matières dangereuses résiduelles sont entreposées à l'extérieur depuis 1 semaine. Le « tote tank » ainsi que 14 des 16 barils qui contenaient de l'huile usée qui a été récupérée par « (voir facture en annexe avec inscription récupération, Eau Labrador ) . Il y a donc 2 barils contenant du savon ainsi que 15 contenants de 5 gallons contenant des produits divers tels « Sodium Hydroxyde », lubrifiants ainsi que les contenants et barils vides à récupérer par au cours des prochains jours.



**Photo # 5:**

Référence Photo : P0001224.JPG

Note : Il y a de l'absorbant en granules au sol, près de la zone où se trouvent les matières dangereuses résiduelles.

**Photo # 6 :**

Référence Photo : P0001225.JPG

Note : L'absorbant récupéré est mis dans ce baril. Monsieur employé de l'entreprise, m'indique que ce baril sera également récupéré par «



Signature :

Date :

17 juillet 2003

Page 2 de 2